



Commune de Vieille-Chapelle 62136

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022
A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 19 SEPTEMBRE 2022**

Séance : 05/2022

Madame, Monsieur les conseillers municipaux,

Le conseil municipal s'est réuni le 22/09/2022, à 19H00, dans la salle de l'Espace Avenir de VIEILLE-CHAPELLE, sur convocation en date du 19.09.2022

Présents : Monsieur DESSE Jean-Michel, Monsieur BECART Joel, Monsieur CRANKSHAW Freddy, Monsieur DEROUBAIX Hugues, Madame LEFEBVRE Marie-Cécile, Monsieur MARIN David, Madame PAGES Nicole, Madame PRUVOST Charlotte, Madame MOREL Dorothee, Madame Marylène MANTEN, Monsieur DUTHOO Jean-François

Absents :

- Monsieur LEWEURS Serge, excusé et ayant donné procuration à Monsieur DUTHOO Jean-François
- Madame GODESENCE Sidonie, excusée
- Monsieur COISNE Hadrien, excusé et ayant donné procuration à Monsieur DEROUBAIX Hugues
- Madame CHOQUET Anne-Charlotte, excusée

L'ordre du jour était le suivant :

- 05 / 2022 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance
- 05 / 2022 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- 05 / 2022 / 03- * - Délégation du Maire (factures, contrats)
- 05 / 2022 / 04- * - Révision du PLU de la Commune de Lestrem
- 05 / 2022 / 05- * - Clôture de la Régie « Dépenses Diverses »
- 05 / 2022 / 06- * - Décision Modificative du Budget N°4
- 05 / 2022 / 07- * - Demande de subvention CABBALR pour la Bibliothèque – Médiathèque
- 05 / 2022 / 07- * - Demande de subvention Département pour la Bibliothèque – Médiathèque
- 05 / 2022 / 07- * - Demande de subvention DETR pour la Bibliothèque – Médiathèque
- 05 / 2022 / 08- * - Délibération Modificative du RIFSEEP
- 05 / 2022 / 09- * - Remboursement de Frais
- 05/ 2022 / 10- * - Questions Diverses :
 - ✓ Rapport d'Activités du Centre de Gestion 2021
 - ✓ Rapports Annuels sur le prix et la qualité des services publics de la CABBALR
 - ✓ Inauguration de la Ferme Sénéchal
 - ✓ Lettre de la Présidence de la République
 - ✓ Point sur la Trésorerie et les finances de la Commune
 - ✓ Point sur ail emphytéotique

05/2022/01- * - Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur David MARIN se propose pour être secrétaire de séance. Il est élu à l'unanimité.

05/2022/02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Monsieur le Maire fait la lecture du compte rendu du conseil municipal du 29.06.2022

Monsieur Jean-François DUTHOO fait remarquer que sur la délibération des tarifs des salles des fêtes, deux erreurs se sont glissées. Monsieur le Maire répond que la délibération sera corrigée.

Après délibération, le précédent compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

05/2022 / 03- * - Délégation du Maire

Monsieur le Maire signale qu'il a effectué le/la :

Factures payées depuis le dernier CM (29.06.2022)

1. Signature du contrat de Mme SABRE Marine	
2. Signature du contrat de Mme MOUTON Christine pour le respect du protocole sanitaire (Covid)	
3. Signature du contrat de Mme BODZIAK Justine pour le remplacement de Mme GUILLOT Sylvie	
4. Signature Nouveau Contrat Postes téléphoniques - Standard de la Mairie	
5. Remboursement partiel prêt relais à court terme LA FERME SENECHAL	120 000 €
6. Taxe d'aménagement de la Ferme Sénéchal (dernière part)	2 857,00 €
7. Facture Gaz Espace Avenir du 15.01.2022 au 14.07.2022	1 912,06 €
8. Facture Gaz Foyer Communal du 15.01.2022 au 15.07.2022	1496,60 €
9. Facture Gaz Mairie et Ecole du 15.01.2022 au 14.07.2022	2 328,35 €
10. Facture Eclairage Public du 16.05.2022 au 15.08.2022	310,63 €
11. Facture Eclairage Bts Communaux du 16.05.2022 au 15.07.2022	1 670,31 €
12. Facture Abonnement et Hébergement MY PERISCHOOL	1 942,80 €
13. Factures Car Sorties ALSH Juillet 2022	1 095,00 €
14. Facture de la Pose d'une Stèle au Jardin du Souvenir	1 713,10 €
15. Remboursement partiel prêt relais à court terme LA FERME SENECHAL	250 000 €
16. Factures pour des Meubles Madame SIX et Madame BUTOR-BLAMONT	582,94 €
17. Taxes Foncières 2022- La Ferme Sénéchal + Pole Jeunesse	8 306,00 €
18. Factures tableaux lièges de l'Ecole des deux rivières	736,68 €

05/2022 / 04- * - Révision du PLU de la Commune de LESTREM

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la Commune de Lestrem nous demandant notre avis sur le projet de révision général du PLU (Plan Local d'Urbanisme) comme le prévoit les articles L153-16 et 17 du Code de l'Urbanisme.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

05/2022 / 05- * - Clôture de la Régie « Dépenses Diverses »

Monsieur le Maire fait lecture du mail reçu par la Trésorerie demandant aux collectivités ayant des régies inactives depuis quelques années, qu'elles soient clôturées afin d'éviter les risques de détournements de fonds publics.

Monsieur LEGRAND Basile prend la parole et rappelle que la régie a été créée le 06.12.2017 avec l'avis conforme du comptable public en date du 01.12.2017 et qu'elle servait pour les achats des cartes cadeaux, l'achat d'alimentation, l'achat de fleurs et cérémonies diverses et prestations de spectacle.

Monsieur LEGRAND Basile explique au conseil que cette régie sert aussi à avoir de la liquidité pour le loto du CCAS (fond de caisse initial) et qu'elle sera utilisée à nouveau cette année. Afin de respecter la demande du Comptable Public, Monsieur LEGRAND Basile demande au conseil de clôturer la régie au 01.01.2023.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

05/2022 / 06- * - Décision Modificative du Budget N° 4

Monsieur le Maire fait lecture du mail reçu par la Trésorerie demandant une décision modificative du budget étant donné un dépassement de crédits budgétaires au chapitre 23 à hauteur de 9 077,39 €.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Investissement Dépenses :

Chapitre 23- Immobilisations en Cours
Chapitre 2313 – Constructions + 9 077,39 €

Investissement Dépenses :

Chapitre 21- Immobilisations Corporelles

Article 21758– Autres Installations, matériels et outillage techniques - 9 077,39 €

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité

05/2022 / 07- * - Demande de subvention CABBALR- Bibliothèque-Médiathèque

Monsieur le Maire explique au conseil que la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) attribue un fonds de concours à ses communes membres conformément à la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 Juin 2017.

Monsieur le Maire expose au conseil le plan de financement de la Bibliothèque -Médiathèque :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Etudes		Subventions		%
Honoraires Maitrise d'œuvre	21 000,00 €	CABBALR	25 273,38 €	10,00%
Coordination SPS	2 655,00 €	Conseil Départemental	88 456,81 €	35,00%
Diagnostic amiante et plomb	1 200,00 €			
Total Etudes	24 855,00 €	DETR	63 183,44 €	25,00%
		Total des subventions	176 913,63 €	70,00%
Travaux				
Lot VRD, Démolitions, Espaces verts	23 032,50 €	Fonds Propres Commune	75 820,13 €	30,00%
Lot Couverture/Etanchéité	39 185,00 €	Emprunts		
Lot Menuiseries Aluminium	53 700,00 €			
Lot Plomberie, Serrureries	17 900,00 €			
Lot Electricité	17 940,00 €			
Lot Menuiseries Cloisons Faux Plafonds	38 945,00 €			
Lot Peinture Carrelage	16 460,00 €			
total Travaux	207 162,50 €	total Commune	75 820,13 €	30,00%
Aléas 10% (période COVID, Inflation prix)	20 716,25 €			
TOTAL DES DEPENSES	252 733,75 €	TOTAL DES RECETTES	252 733,75 €	

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à faire la demande de fonds de concours auprès la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) pour un montant de 25 273,88 €, soit 10% montant HT des travaux.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

05/2022 / 08- * - Demande de subvention Département-FARDA

Monsieur le Maire rappelle que la Bibliothèque - Médiathèque fait partie de la Convention de Contractualisation signée avec le Département en 2020.

Le premier projet acté par cette contractualisation était la poursuite de la réhabilitation de la Ferme Sénéchal (dernière phase) qui est à ce jour terminée.

Avec cette convention le Département s'engage à financer plus favorablement les projets issus de cette convention.

Monsieur le Maire explique au Conseil que le Département du Pas-de-Calais subventionne au titre du FARDA les projets d'Équipement et d'Aménagement pour les communes de moins de 2 000 habitants à hauteur de 25% si respect d'un seul critère, 30% pour deux critères, et 35% pour trois critères.

Monsieur le Maire explique que la future bibliothèque -Médiathèque de proximité respectera au moins trois des critères définis par le Département.

Le Département subventionne aussi au titre de la Lecture Publique :

- l'acquisition de documents tous les ans à hauteur de 30% avec un plafond de 10 000 € HT pour les bibliothèques de proximité et une aide à hauteur de 50% pour l'acquisition du fond initial avec un plafond de 15 000 € HT.
- L'aide pour l'équipement informatique afin de soutenir la gestion informatisée de la bibliothèque médiathèque, la création d'un portail en ligne et favoriser le développement du numérique. Les acquisitions seront subventionnées à hauteur de 20% pour l'informatisation communal (Les PC/imprimante/SIGB) avec un plafond de dépenses à 50 000 € HT et 20% pour la mise en place de services numériques (Matériel nomades, liseuses ...)
- Aide de 15% du HT pour l'aménagement mobilier (meubles ...) avec un plafond des dépenses de 300 € HT le M²

Monsieur le Maire expose au conseil le plan de financement de la Bibliothèque -Médiathèque :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Etudes		Subventions		%
Honoraires Maitrise d'œuvre	21 000,00 €	CABBALR	25 273,38 €	10,00%
Coordination SPS	2 655,00 €	Conseil Départemental	88 456,81 €	35,00%
Diagnostic amiante et plomb	1 200,00 €			
Total Etudes	24 855,00 €	DETR	63 183,44 €	25,00%
		Total des subventions	176 913,63 €	70,00%
Travaux				
Lot VRD, Démolitions, Espaces verts	23 032,50 €	Fonds Propres Commune	75 820,13 €	30,00%
Lot Couverture/Etanchéité	39 185,00 €	Emprunts		
Lot Menuiseries Aluminium	53 700,00 €			
Lot Plomberie, Serrureries	17 900,00 €			
Lot Electricité	17 940,00 €			
Lot Menuiseries Cloisons Faux Plafonds	38 945,00 €			
Lot Peinture Carrelage	16 460,00 €			
total Travaux	207 162,50 €	total Commune	75 820,13 €	30,00%
Aléas 10% (période COVID, Inflation prix)	20 716,25 €			
TOTAL DES DEPENSES	252 733,75 €	TOTAL DES RECETTES	252 733,75 €	

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à faire la demande au titre du FARDA auprès du Département du Pas de Calais pour la somme de 88 456,8 €, soit 35% du montant HT des travaux.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

05/2022 / 08- * - Demande de subvention DETR

Monsieur le Maire explique au Conseil que comme chaque année, la Préfecture du Pas-de-Calais lancera les appels à projets pour la Dotation D'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2023 en novembre 2022 avec un dépôt de dossier au plus tard mi-décembre 2022.

Monsieur le Maire explique que ce projet rentre dans le cadre de la priorité 1-D : « Création, Maintien ou extension des services Publics en milieu rural [...] et de la mission Culture, programme 131-03 Action : « soutien à la création, à la production, à la diffusion et à la valorisation du livre et de la lecture ».

Monsieur le Maire expose au conseil le plan de financement de la Bibliothèque -Médiathèque :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Etudes		Subventions		%
Honoraires Maitrise d'œuvre	21 000,00 €	CABBALR	25 273,38 €	10,00%
Coordination SPS	2 655,00 €	Conseil Départemental	88 456,81 €	35,00%
Diagnostic amiante et plomb	1 200,00 €			
Total Etudes	24 855,00 €	DETR	63 183,44 €	25,00%
		Total des subventions	176 913,63 €	70,00%
Travaux				
Lot VRD, Démolitions, Espaces verts	23 032,50 €	Fonds Propres Commune	75 820,13 €	30,00%
Lot Couverture/Etanchéité	39 185,00 €	Emprunts		
Lot Menuiseries Aluminium	53 700,00 €			
Lot Plomberie, Serrureries	17 900,00 €			
Lot Electricité	17 940,00 €			
Lot Menuiseries Cloisons Faux Plafonds	38 945,00 €			
Lot Peinture Carrelage	16 460,00 €			
total Travaux	207 162,50 €	total Commune	75 820,13 €	30,00%
Aléas 10% (période COVID, Inflation prix)	20 716,25 €			
TOTAL DES DEPENSES	252 733,75 €	TOTAL DES RECETTES	252 733,75 €	

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à faire la demande de DETR 2023 auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais pour un montant de 63 183,44 €, soit 25% du montant HT des travaux.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

05/2022 / 08- * - Délibération Modificative du RIFSEEP

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Monsieur Louis LE FRANC, Préfet du Pas-De-Calais concernant le Régime Indemnitaire tenant comptes des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) lorsque les agents sont placés en longue durée, longue maladie ou grave maladie.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur LEGRAND Basile qui rappelle que suite à la décision du Conseil d'Etat N° 448779 du 22 Novembre 2021, toute délibération prise dans le cadre du Régime Indemnitaire tenant comptes des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et qui maintiendrait ce régime indemnitaire en cas de placement de l'agent en maladie longue durée, longue maladie ou grave maladie est donc prohibé/irrégulier au regard du principe de parité entre les Fonctions Publiques d'Etat et Hospitalière.

Monsieur LEGRAND rappelle que toute modification de la délibération prise dans le cadre du Régime Indemnitaire tenant comptes des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) doit passer par le Comité Technique du Centre de Gestion du Pas-de-Calais. Le Comité technique du Centre de Gestion du Pas-de-Calais s'est prononcé en date du 13 Septembre 2022 sur la demande de modification afin de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, le rapport mentionne l'accord de la modification des représentants des collectivités et le désaccord des représentants des salariés (à 5 contre et 2 pour) qui considère que cet arrêt du Conseil d'Etat va fragiliser la situation financière des agents placés en maladie mais conçoivent qu'il faut respecter les règles en vigueur.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité pour suspendre le versement du RIFSEEP en cas de congés maladie longue durée, longue maladie ou grave maladie ET que lorsque l'agent est placé en congé longue maladie ou longue durée à la suite d'un congé maladie

ordinaire, accident de travail ou maladie professionnelle ; les primes et indemnités qui lui ont été versées durant ces mêmes congés lui demeurent acquises (conformément à l'article 2 du décret 2010-997 du 26 aout 2010).

Cette délibération modificative sera annexée à la délibération N°6 du Conseil Municipal du 25.10.2021.

05/2022 / 09- * - Remboursement Frais :

Monsieur le Maire explique au conseil que Madame Dorothee MOREL a payé de ses propres deniers la carte cadeau de 100 € pour la naissance du bébé de Madame Anne-Charlotte CHOQUET étant donné que la Sté AUBERT ne pratique pas le paiement différé et par virement.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir lui rembourser la somme de 100 € et félicite les heureux parents.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

05/2022 / 10- * - Questions diverses :

- Rapport d'Activités du Centre de Gestion du Pas-de-Calais

Monsieur le Maire explique au conseil que le Centre de Gestion du Pas-de-Calais a envoyé aux communes membres le rapport d'activités pour l'année 2021.

Le Centre de Gestion c'est 186 collectivités et EPCI affiliés et gérés par 114 agents au sein du CDG62.

Le Centre de Gestion fait le point sur ces missions obligatoires :

- 20 706 carrières d'agents territoriaux gérés sur 7 arrondissements
- Gestion de 8 concours et examens professionnels
- Rédaction de 45 046 arrêtés rédigés pour les carrières des agents
- 3 454 dossiers examinés aux Instances Médicales
- 1500 Questions traités au titre du conseil juridique et statutaire
- Plus que 858 dossiers examinés en Commission Administrative Paritaire, en Commission Consultative Paritaire, au Comité Technique et en Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et au Conseil de Discipline.
- 188 Collectivités accompagnées dans le cadre de la mise en conformité avec le RGPD

Le rapport est disponible en mairie et un envoi par email est possible pour ceux qui le souhaitent.

- Rapports Annuels sur le prix et la qualité des services publics de la CABBALR

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane concernant les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics et le rapport des délégataires pour l'année 2021. Ces rapports sont transmis aux communes membres de l'agglomération en application des articles L2224-5, L2224-17-1 et D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les rapports concernent les services publics suivants :

- L'eau potable
- L'assainissement collectif et non collectif
- La prévention des déchets de la CABBALR
- La gestion des pépinières d'entreprises
- La gestion du centre aquatique de Béthune
- La Gestion de la fourrière pour animaux de la CABBALR

- Inauguration de la Ferme Sénéchal

Monsieur le Maire annonce que le Conseil Municipal est invité pour l'inauguration de la Ferme Sénéchal le 1^{er} Octobre 2022. La matinée sera consacrée pour la visite des lieux aux différents financeurs invités pour l'occasion et dès 12h-12h30, il sera possible de « casser la croûte » avec la venue d'une friterie

(« Chez Mag & José ») et des jeux/stands seront prévus pour l'ouverture au public l'après-midi jusqu'à 22 heures.

- **Point sur la trésorerie et les finances de la Commune**

Monsieur Le Maire explique au conseil qu'il reste 448 000 € à rembourser au titre du prêt relais fait pour payer les travaux de la dernière phase en attente de paiement des subventions qui se font soit au départ des travaux puis à la fin des travaux.

Monsieur le Maire explique que la Fondation du Patrimoine a versé 50 000 € afin de solder le dossier et qu'il espère que la Fédération Départementale de l'Energie (FDE 62) verse les 70 000 € demandés.

Après réception des soldes des subventions, il restera à financer 328 000 € pour rembourser le prêt relais avant le 26.04.2023.

Monsieur le Maire rappelle que dans son premier plan de financement, la commune devait financer au minimum 20% des travaux, soit 260 000 €. Des petits travaux supplémentaires ont été pris en charge par la commune et quelques subventions attendues n'ont pas été obtenues car les modalités d'obtention ont été modifiées entre temps. Il en résulte donc un financement supplémentaire d'environ 68 000 € à la charge de la commune.

Monsieur le Maire explique que la Commune a aussi payé l'extension du réseau électrique (le transformateur EDF) pour l'implantation de la Résidence pour un montant de 8 200 €, avec accord du lotisseur (Sté STEMPNIAK), cette somme sera remboursée à la Commune cette année.

Monsieur le Maire explique que la Commune a payé 8 306 € de Taxes Foncières en 2022 rien que pour la Ferme Sénéchal. Comme le bail emphytéotique prévoit que c'est au preneur (le locataire) de payer toutes taxes afférentes aux bâtiments et terrains, un titre de recettes a été émis au nom de l'association La Ferme Sénéchal afin qu'elle puisse rembourser la Commune.

- **Point sur le bail emphytéotique :**

Monsieur le Maire souhaite avoir l'avis du Conseil Municipal concernant le projet de bail emphytéotique qui sera discuté avec Pas de Calais Habitat le 7 octobre prochain.

Une proposition de délimitation de la surface a été faite par la commune pour l'implantation des pavillons et qu'il faudra donc sortir cette délimitation du bail emphytéotique passé avec l'Association La Ferme Sénéchal.

Monsieur le Maire explique qu'au vu du montant de la Taxe Foncière de la Ferme Sénéchal, la future taxe foncière des pavillons sera du même ordre car la surface habitable sera de l'ordre de 750 m².

Monsieur le Maire a donc demandé à Pas de Calais Habitat de prévoir le remboursement de cette taxe annuelle.

Pour Pas de Calais Habitat et aussi la Ferme Sénéchal, cette dépense supplémentaire aura pour impact l'augmentation des loyers à hauteur de 41,66 € par mois.

Pour rappel le loyer de 2 000 € par mois demandé à la Ferme Sénéchal sert à rembourser les emprunts fait par la commune au cours des douze années de rénovation de la ferme. Sur plus de 3 millions d'euros de travaux, la Commune a au minimum financé 20% des travaux soit 600 000 € de fonds propres, ce qui représente son budget annuel en fonctionnement.

Les membres du Conseil sont d'accord sur le fait que le paiement de cette taxe par la commune sans remboursement de Pas de Calais Habitat viendrait mettre à mal le budget communal, la Commune qui devra trouver une compensation à cette dépense sans pour autant impacter les habitants de la Commune.

Madame Marie- Cécile LEFEBVRE demande si la Ferme Sénéchal « bat son plein » ?

Monsieur le Maire réponds que selon la Ferme Sénéchal, 20/25 personnes sont là mais pas tous en même temps, soit le matin ou l'après-midi soit à peu près 5 personnes en équivalent temps plein.

- **Courrier de la Présidence de la République**

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de la Présidence de la République concernant la venue de Madame Brigitte MACRON à l'inauguration de la Ferme Sénéchal. Elle remercie Monsieur le Maire pour son invitation et félicite le Conseil Municipal et l'Association « Sourires d'Autistes » d'avoir mené le projet de la réhabilitation de la Ferme et nous encourage pour la suite.

Monsieur le Maire explique au conseil que le courrier a été envoyé à la Présidente de l'Association « La Ferme Sénéchal », Madame Geneviève SERRURE.

- **Conseil en Economie Partagée-CABBALR**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane du 27 juin 2018 relative à la stratégie de rénovation du patrimoine communal et communautaire, la commune a adhéré au nouveau service du Conseil en Energie Partagé proposé par la Communauté d'Agglomération.

Répondant aux objectifs de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 et Energie-Climat de 2019, la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a approuvé le 4 mars 2020 son Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2026. Cinq objectifs majeurs sont recensés :

- Diminution des émissions de GES directes afin d'atteindre 1,5TeqCO² par habitant (actuellement 7 TeqCO²/hab) ;
- Baisse générale des émissions de polluants comprise entre -50 et -76% en fonction du polluant concerné à horizon 2030
- Multiplication par 13 de la production d'énergie renouvelable par rapport à 2017 ;
- Diminution de 40% des consommations d'énergie par rapport à 2017, soit le potentiel maximal du territoire ;
- Multiplication par 8 le stockage carbone par les sols et les arbres permettant d'atteindre une couverture prévisionnelle de 25% des Gaz à Effet de Serre émis en 2050.

Dans ce cadre, l'état des lieux énergétique du patrimoine communal a été réalisé par un Conseiller en Energie Partagé de la Communauté d'Agglomération, pour les consommations du patrimoine bâti et d'éclairage public de la période s'étalant de janvier 2017 à décembre 2019.

Il est fait état que la chaudière du Foyer Communal et de la Mairie sont les plus énergivores en matière de consommation d'énergie et qu'il faudrait prévoir leurs remplacements rapidement.

Monsieur DEROUBAIX Hugues confirme que la CABBALR dispose si besoin d'un fonds de concours d'urgence pour les communes de moins de 1 000 habitants qui subvention les travaux à hauteur de 50% du montant HT dans la limite de 6 000 €.

Monsieur le Maire explique qu'étant donné les crédits budgétaires restant en investissement et les aides de la CABBALR, il serait judicieux d'investir dans de nouvelles chaudières afin de réduire les consommations des bâtiments communaux, le contexte actuel prouve la nécessité de le faire rapidement.

- **Fond National de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) 2022 :**

Monsieur Joel BECART explique au conseil que la FPIC reversé par la CABBALR à la Commune de VIEILLE-CHAPELLE sera de 12 439 €

- **Reversement de la Taxe d'Aménagement à l'EPCI (CABBALR) :**

Monsieur le Maire explique que la loi de Finances 2022 a introduit un nouveau dispositif de partage de la taxe d'aménagement entre la commune et leur Etablissement Public de coopération Intercommunal (EPCI) de rattachement soit la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane pour notre commune.

Depuis le 1^{er} Janvier 2022, les communes qui perçoivent la taxe d'aménagement doivent obligatoirement prévoir le reversement partiel ou intégral de celle-ci à l'EPCI de rattachement en tenant compte de la charge des équipements publics relevant sur le territoire de chacune d'elles, de leurs compétences.

Le Préfet du Pas-de-Calais a rappelé dans son dernier courrier l'obligation de respecter le calendrier pour mettre en place le reversement dès le 1^{er} Janvier 2023. Les Communes devaient donc délibérer sur ce reversement (Dépenses d'investissement) au plus tard le 1^{er} octobre 2022.

Etant donné certaines zones de statu quo concernant cette nouvelle loi de finances, la CABBALR a décidé de repousser à 2024 la mise en application ce reversement.

- **Loto du CCAS :**

Madame Dorothée MOREL invite tous les membres du Conseil Municipal à participer au loto du CCAS de la Commune qui aura lieu le 6 Novembre 2022 à l'Espace Avenir.

- **Repas des Aînés :**

Madame Dorothée MOREL invite tous les membres du Conseil Municipal au repas des Aînés qui se déroulera le 16 octobre 2022 au Foyer Communal.

Madame Dorothée MOREL demande aux conseillers s'ils ont des idées d'animations pour ce jour.

Monsieur le Maire propose un karaoké ? Les aînés pourront chanter les chansons de leur choix avec un écran et le projecteur.

Monsieur LEGRAND Basile a reçu en mairie Monsieur LAISNE Christian, ancien professeur artistique spécialité TUBA pour une demande de document pour sa retraite, il est maintenant au Conservatoire de Musique de la CABBALR et propose de faire venir une chorale de retraités qui chantent des chansons des années 30-40 jusqu'à l'année 90 et nos jours. La prestation est gratuite étant donné que la commune fait partie de la CABBALR.

- **Rénovation de la voirie communale :**

Monsieur Hugues DEROUBAIX demande à Monsieur le Maire s'il est prévu de refaire la route communale « Rue du Château », en effet les constructions de nouvelles maisons depuis quelques années ont endommagé la route.

Monsieur le Maire répond qu'il sera envisagé la réfection de la voirie communale en même temps que la rue des Clercs à partir de la Ferme Sénéchal jusqu'à la Rue Marsy. Le coût de la réfection est moins cher si le mètre linéaire de voirie à refaire est plus grand.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h38.